



Vivre à **SERQUIGNY**



Pendant les périodes de grand froid l'hiver et de canicule l'été, recensement des personnes vulnérables en Mairie

Dans le cadre de la veille saisonnière, la commune de Serquigny doit établir et mettre à jour le registre nominatif communal pour l'inscription, sur leur demande ou par signalement de tiers, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à domicile.

Ce recensement effectué à partir d'une démarche volontaire a pour but de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte canicule ou grand froid.

N'hésitez pas à prendre contact avec la mairie de Serquigny : 02 32 44 10 15

Inscriptions liste électorale

Élections municipales 2020 : fallait-il s'inscrire avant le 31 décembre 2019 ?

Non, la date du 31 décembre n'est plus impérative. Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année. Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription. Pour les prochaines élections municipales, il s'agit du 7 février 2020. Cette date peut être repoussée dans certaines situations seulement (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré, majeur sous tutelle...).

Sommaire

3 **Edito**

4 **L'essentiel des délibérations du Conseil Municipal**

9 **Tarifs communaux 2020**

10 **Les écoles**

12 **Le Pôle médico-social**

15 **Le PLU**

16 **Travaux**

18 **Une deuxième fleur pour Serquigny**

19 **Le recensement**

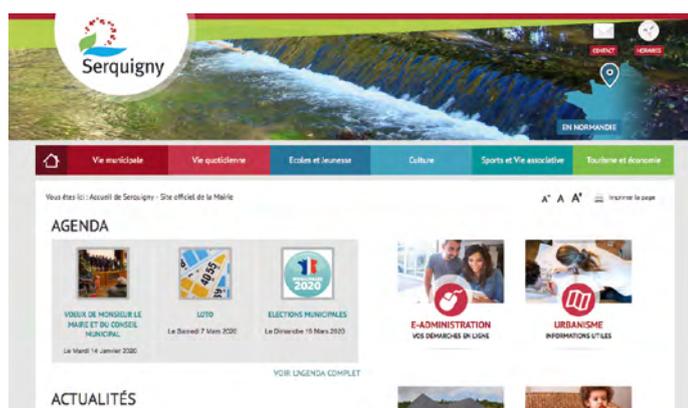
20 **Le saviez-vous ?**

21 **Du côté de nos aînés**

22 **Les évènements culturels**

24 **Le sport et les associations**

26 **Renseignements utiles**



Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, la mairie de Serquigny dispose d'une application mobile "PANNEAU POCKET".

Les événements locaux et l'actualité de la commune seront toujours dans votre poche.

Simple et Gratuit !

Pas besoin de créer un compte, il suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone en recherchant Panneau Pocket sur App Store ou Google Play. Désigner ensuite votre commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.

N'oubliez pas que vous pouvez consulter également notre journal sur le site internet de la commune dans la rubrique « Vie Municipale / Bulletins d'informations ». www.serquigny.fr

Vous y trouverez également les manifestations à venir et les actualités de notre commune, le menu de la cantine scolaire actualisé chaque semaine et bien d'autres informations

Couverture : inauguration de la maison de santé le 21 décembre 2019

Editorial

Madame, Monsieur,

Dans mon édito du journal de 2019, j'avais indiqué la concrétisation des grands projets élaborés depuis plusieurs années.

Maintenant nous sommes dans la phase des inaugurations.

Nous avons reçu avec plaisir Sébastien LECORNU, Ministre des Collectivités et une pléiade de personnalités le 21 décembre pour la cérémonie officielle de l'ensemble Socio médical.

Hervé Morin, Président de la région est venu également nous rendre visite.

Il est rappelé dans ce journal le long cheminement de cette opération.

En janvier ce sera au tour des nouveaux logements rue Simone Veil d'être à l'honneur.

Voilà un ensemble de services et de logements de qualité en plein centre bourg.

Le Parc Maubuisson a repris vie suite à la vente par ARKEMA de 13 logements inoccupés depuis de nombreuses années. Avec La Fondation les Nids, l'Association des Majeurs Protégés, la micro crèche, les écoles, la pharmacie, la Poste et bientôt la Maison d'accueil nous avons 130 emplois pérennes en centre-ville.

Tout cela redonnera nous le souhaitons un nouveau souffle à notre commune.

A nous tous d'animer ces équipements et de faire vivre nos petits commerces.

Nous consacrons beaucoup d'énergie avec l'équipe dévouée de la Municipalité et au travail sérieux de nos employés y compris pour défendre, soutenir les démarches, répondre aux besoins de nos compatriotes au quotidien.

Ce début 2020 sera consacré à deux choses bien particulières.

Nous aurons à organiser le recensement obligatoire de la commune et de ses habitants.

Je vous demande de réserver le meilleur accueil possible aux agents recenseur.

Le second dossier est consacré à l'enquête d'utilité publique de notre Plan Local d'Urbanisme en préparation depuis deux ans et qui est très important pour l'avenir de Serquigny.

Le centre d'accueil des migrants va fermer définitivement ses portes. Je remercie le Collectif pour le dévouement manifesté pour aider toutes ces personnes.

Je voudrais à nouveau saluer nos nombreuses associations qui œuvrent pour animer notre commune.

Je termine par vous dire que la montée en puissance de notre Intercom Bernay Terres de Normandie sera important pour l'avenir, c'est pour cela que nous y consacrons beaucoup de temps avec Martine VATINEL Responsable du CIAS et Frédéric DELAMARE Délégué au numérique.

Bonne année à tous



Lionel PREVOST
Maire de Serquigny
Vice Président de l'Intercom
Bernay Terres de Normandie

Séance du 3 avril 2019

● Budget ville : approbation du compte administratif 2018 et affectation du résultat

Pour l'exercice 2018, le compte de la ville est positif à hauteur de 156 741 € avec un report en fonctionnement de 328 092,66 € grâce à une gestion serrée des lignes budgétaires.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2018 du Budget principal de la Commune tel qu'il a été présenté par M. le Maire et affecte le résultat d'exercice 2018 au budget primitif 2019.

● Vote du budget primitif 2019 / budget ville :

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2019 du budget principal de notre Commune qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice antérieur, d'intégrer les crédits reportés, et d'inscrire des crédits pour engager de nouvelles réalisations.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 049 068 € en section de fonctionnement** et à **502 946 € en section d'investissement**.

● Taux de la fiscalité locale :

M. le Maire fait lecture au Conseil Municipal du détail de l'état 1259 qui notifie les bases d'imposition pour 2019 et présente le produit attendu à taux constant. M. le Maire rappelle que les recettes de la Commune proviennent majoritairement du produit des impôts locaux et des dotations de l'Etat.

Malgré la gestion rigoureuse des finances communales, celles-ci sont fragilisées par la baisse de certaines dotations de l'Etat et la hausse mécanique des dépenses. Toutefois, compte tenu de la situation économique et sociale, il n'est pas opportun d'augmenter les impôts des ménages.

Aussi, M. le Maire propose de ne pas augmenter le produit de la recette fiscale reposant sur les ménages (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti). Ces derniers ont été calculés en tenant compte de la nouvelle répartition des impôts locaux et sont censés maintenir au même niveau tant l'imposition des ménages que les recettes des collectivités.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire relative au vote des taux des impôts directs locaux, tels que fixés par l'Etat et décide, en conséquence, de fixer les taux des taxes directes locales ainsi qu'il suit pour 2019 :

	2019
Taxe d'Habitation	9,51%
Taxe sur le Foncier Bâti	13,64%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	58,84%

● Subventions aux associations :

Le Conseil Municipal, vote les subventions aux associations pour l'année 2019, pour un montant de 44 600 €.

● Budget Pôle médico-social : approbation du compte administratif 2018

Le Conseil Municipal prend acte des résultats d'exécution du Budget Pôle médico-social de la Commune pour l'exercice budgétaire 2018, approuve son Compte administratif 2018 tel qu'il a été présenté par M. le Maire et affecte le résultat d'exercice 2018 au budget primitif 2019.

● Vote du budget primitif 2019 / budget Pôle Médico-Social :

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2019 du pôle de notre Commune, qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice antérieur, d'intégrer les crédits reportés, et d'inscrire des crédits pour engager de nouvelles réalisations.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à **67 500 € en section de fonctionnement** et à **1 096 700 € en section d'investissement**.

● SIEGE 27 travaux de raccordement au réseau d'éclairage public

M. le Maire rappelle que les voiries et les espaces verts de l'ensemble immobilier construit à l'ancien Haras seront rétrocédés à la commune et deviendront des espaces publics.

Le réseau d'éclairage public des espaces communs de cet édifice, réalisés par le LFE, « maître d'ouvrage », sera également rétrocédé.

Il convient cependant de réaliser les travaux de raccordement au réseau d'éclairage public existant.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la Commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention annexée à la présente délibération.

Cette participation s'élève à **833,33 € en section d'investissement**, étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

● Budget Gîte : approbation du compte administratif 2018

Pour l'exercice 2018, le compte administratif du gîte est légèrement négatif de 4 880,92 €. Moins de locations du gîte en 2018 et financement de travaux nécessaires pour la mise en conformité à la demande du préventionniste de sécurité.

Le Conseil Municipal approuve le Compte administratif 2018 du Budget du gîte de la Commune tel qu'il a été présenté par M. le Maire et affecte le résultat d'exercice 2018 au budget primitif 2019.



Séance du 3 avril 2019 (suite)

● **Vote du budget primitif 2019 / budget Gîte**

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2019 du Gîte de notre Commune, qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice antérieur, d'intégrer les crédits reportés et d'inscrire des crédits pour engager de nouvelles réalisations.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 71 754 € en section de fonctionnement et à 21 189 € en section d'investissement.

● **GITE D'ETAPE / tarifs 2020**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location selon le barème suivant :

	Propositions pour 2020 <i>A partir du 1er janvier 2020</i>	
Semaine complète	850,00 €	1,31%
Week-end	635,00 €	1,28%
Mid week	535,00 €	1,71%
Nuitée	26,50 €	1,92%
Parure de draps	4,50 €	0,00%

● **MAUBUISSON : Création d'un budget annexe Parc Maubuisson**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la vente signée le 13 mars 2019 entre la société ARKEMA France et la commune de Serquigny pour l'euro symbolique des terrains et constructions appelés le « Parc Maubuisson ».

Le bien acquis comprend une partie du « Parc Maubuisson » composée d'une ancienne école, d'un bâtiment à

usage d'atelier, de diverses parcelles non bâties et de voiries. Les parcelles AH n°0133 et AH n°0134 d'une surface totale de 08 a 87 ca sur lesquelles est implantée l'ancienne école n'entrent pas dans le budget annexe.

Dans le cadre d'une bonne gestion, il est nécessaire de créer un budget annexe à celui de la commune.

● **MAUBUISSON travaux 2019 du SIEGE 27**

Suite aux diagnostics des différents concessionnaires, il apparaît que les réseaux ne sont pas en bon état et que des travaux de réhabilitation sont notamment nécessaires pour le SIEGE, à savoir :

- Réhabilitation du réseau électrique basse tension et enfouissement
- Réhabilitation du réseau télécoms et enfouissement
- Restructuration du réseau d'éclairage et enfouissement.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention annexée à la présente délibération.

Cette participation s'élève à 53 000 €, étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Le Conseil Municipal, adopte le projet dans les conditions financières précitées et les dépenses d'investissement seront inscrites au budget primitif 2019 du Parc Maubuisson.

M. le Maire remercie le SIEGE 27 ainsi que le SAEP de la Risle pour leur soutien financier pour la réhabilitation des réseaux du Parc Maubuisson.

Séance du 3 juin 2019

● **PARC MAUBUISSON**

M. le Maire rappelle qu'une étude d'urbanisme est en cours avec le cabinet d'urbanisme VE2A. Trois scénarios sont à l'étude :

- selon l'OAP initialement travaillée dans le cadre de l'élaboration du PLU qui prévoit 8 constructions
- selon le PADD validé dans le processus de l'élaboration du PLU qui prévoit 20 logements à l'hectare
- un scénario alternatif avec un nombre de logements médians

Le scénario alternatif semble le plus réalisable car il permet de maintenir le cadre de vie de qualité tout en intégrant la volonté des services de l'état de renforcer l'urbanisation des centre -villes sans grignoter les terres agricoles.

Concernant le budget créé lors de la dernière séance, M. le Maire précise qu'un emprunt sera nécessaire et que le vote du budget primitif sera proposé lors du prochain Conseil municipal.

● **Classement de la rue du Parc Maubuisson dans la voirie communale**

La commune est propriétaire de la voirie dénommée « rue du Parc Maubuisson » et il convient de classer cette voie dans la voirie communale.

Pour ces raisons, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L141-3 du Code de la voirie routière, de procéder par simple délibération à l'intégration dans le domaine communal de la voie mentionnée ci-avant et qui répond aux caractéristiques suivantes :

- propriété communale,
- ouvertes à la circulation du public (qu'elles soient bitumées ou non, en secteur urbain ou rural),
- dont le classement n'entraîne pas d'atteinte à leur fonction de desserte ou de circulation.

La voie dont le classement est proposé est déjà ouverte à la circulation publique.

Leur classement dans le domaine public communal ne portera pas atteinte aux droits des riverains (suppression, restriction d'accès par exemple) et ne nécessite pas le recours à une enquête publique préalable à ce classement. Le Conseil Municipal approuve la proposition de M. le Maire.

Séance du 3 juin 2019 (suite)

● EGLISE/ Partenariat avec la Fondation du patrimoine

L'étude réalisée en 2012 par M. DEWULF, Architecte, a prévu un programme de réhabilitation de l'église. Les travaux de rénovation de la voûte de la nef de l'église sont la prochaine étape et ont été estimés à 200 000 € HT. La recherche de financement public est une priorité sur ce dossier auprès de la DRAC et du Département de l'Eure notamment.

Afin de mener à bien l'ensemble de ces travaux, il est nécessaire de rechercher des partenaires et des mécènes pour les co-financer. M. le Maire propose de se lancer dans une démarche de souscription publique de type 'mécénat' en mobilisant la Fondation du Patrimoine à laquelle la commune devra adhérer. L'idée est de permettre aux Serquignais et aux amateurs du patrimoine qui le peuvent et qui le veulent, entreprises ou simples particuliers, d'affirmer leur attachement à SERQUIGNY en soutenant financièrement une action patrimoniale.



Le Conseil Municipal, autorise la Commune de SERQUIGNY à adhérer à la Fondation du Patrimoine.

Il autorise également M. le Maire à signer les conventions de partenariat avec la Fondation du Patrimoine afin de lancer les souscriptions publiques et autoriser la Fondation du Patrimoine à collecter les fonds via sa plateforme pour le compte de la Ville et le mandate à signer

toutes les pièces relatives à la présente délibération et précise que la recette résultant du versement des dons sera imputée sur le chapitre 77 article 7713 du budget.

● Convention de prestation de service avec Eure Habitat pour l'entretien des espaces verts

M. le Maire explique que la commune a proposé à EURE HABITAT de réaliser les travaux d'entretien des espaces verts autour des logements HLM avenue Pierre Séward par ses services techniques.

Une proposition financière leur a été faite sur la base de 570 H de tonte et de 100 H de débroussaillage et taille de haies par an (charges de fonctionnement et charges de personnel), pour un montant maximum de 15 500 €. Cette somme sera bien entendu réactualisée chaque année en fonction des dépenses du service.

Il convient de passer une convention avec EURE HABITAT. Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer cette convention.

● EURE HABITAT – Rue Jean Renaud

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'EURE HABITAT envisage de mettre en vente les deux derniers logements EURE HABITAT de la rue Jean Renaud. Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à cette vente mais indique que la situation des locataires devra être étudiée avant toute vente.

● Centre d'accueil et d'orientation

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre d'Accueil et d'Orientation des migrants, installé à Serquigny depuis le mois d'octobre 2016, fermera ses portes le 1er juillet 2019 et que les lieux seront progressivement libérés des occupants à la fin de l'année. Le bilan est positif et aucun sujet d'inquiétude n'est venu ternir l'image de la commune.

M. le Maire remercie ADOMA pour sa gestion du site ainsi que les bénévoles qui ont œuvré afin de faciliter l'intégration des personnes accueillies.

● Refus du transfert de la compétence Eau

M. le Maire rappelle que le service public d'eau potable assure tout ou partie de la production au captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine (article L2224-7 du CGCT).

Sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, la compétence eau potable est aujourd'hui communale, qu'elle soit gérée en régie ou déléguée à un syndicat d'eau potable.

La Loi NOTRe du 07 août 2015, et plus particulièrement son article 64, prévoit un transfert obligatoire de la compétence eau potable aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2020.

La loi du 3 août 2018, dite « loi Ferrand », relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, énonce notamment que le transfert des compétences eau potable et assainissement aux communautés de communes reste obligatoire au 1^{er} janvier 2020 mais permet aux communes membres de s'opposer à ce transfert.

Cependant, si ce transfert n'a pas lieu au 1^{er} janvier 2020, la communauté de communes peut choisir de l'opérer entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2025.

Celui-ci étant obligatoire, seule une délibération des communes permettrait de reporter ce transfert de compétence.

Le Conseil Municipal, s'oppose au transfert obligatoire de la compétence EAU POTABLE à la communauté de communes de l'Intercom Bernay Terres de Normandie au 1^{er} Janvier 2020, autorise M. le Maire à notifier cette délibération, préalablement rendue exécutoire, à M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Séance du 3 juin 2019 (suite)

● LADAPT

M. le Maire rappelle que LADAPT quitte le foyer hébergement et les locaux de la Dame Blanche au 1er juillet 2019.

Une réflexion a été engagée sur le devenir du foyer avec ses 24 studios. Plusieurs pistes sont à l'étude. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Département de l'Eure



ainsi que l'Intercom sont associés à la réflexion. Il est demandé un porteur de projet public et non privé.

● Ecoles

Le péri-éducatif arrête ses activités à la fin de l'année scolaire 2018/2019 pour des raisons financières accompagnées de difficultés de recrutement d'intervenants. M. le Maire informe le Conseil Municipal du changement d'horaires des écoles :

Ecole maternelles : 8h30/11h30 et 13h30/16h30

Ecole élémentaire : 8h30/11h30 et 13h15/16h15

Séance du 1^{er} juillet 2019

● PARC MAUBUISSON/étude d'urbanisme

Le Conseil Municipal a commandé une étude d'urbanisme suite à l'acquisition des espaces verts et des voiries du Parc Maubuisson.

Le cabinet d'étude VE2A a proposé 3 scénarios :

- Faible urbanisation (selon les surfaces des parcelles actuelles)

- Urbanisation modérée

- Forte urbanisation (en lien avec le SCOT)

Le groupe Ad'Hoc a avalisé le projet d'une urbanisation modérée avec la création d'une quinzaine de lots.

Les travaux (réseau d'adduction de l'eau potable et effacement/réhabilitation des réseaux électriques, télécom et éclairage public) estimé à près de 200 000 € seront financés par l'emprunt.

Afin de ne pas amputer les finances de la commune, M. le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de contracter un emprunt principal de 200 000 € qui sera financé par les recettes des ventes des parcelles.

● MAUBUISSON / Demande de DETR défense incendie

La commune, propriétaire du Parc Maubuisson a inscrit au budget Maubuisson la pose d'une nouvelle canalisation pour l'adduction d'eau potable avec le soutien financier du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Vallée de la Risle.

La commune souhaite profiter des dits travaux afin d'étendre la défense incendie dans ce secteur avec la pose de trois poteaux incendie.

Par ailleurs le SAEP de la Vallée de la Risle et le SAEP

de la Charentonne entreprennent des travaux d'interconnexion de leur réseau au Hameau de Courcelles et la pose d'un poteau a été demandé pour renforcer la défense incendie dans ce hameau.

Le montant total des travaux est estimé à 7 065 € HT. Afin de les mener à bien, M. le Maire propose de solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal, approuve cette proposition.

● EURE HABITAT Rétrocession de la voirie et des espaces verts de la rue d'Auvergne

EURE HABITAT a signé le marché des travaux pour la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif ainsi que la fin des travaux de voirie rue d'Auvergne.

La réalisation des dits travaux conformément aux attentes permettra de procéder à la rétrocession des voiries, trottoirs et espaces verts à la commune, ainsi que les différents réseaux.

La rétrocession est acceptée par le Conseil Municipal.

● LFE LOCQUERAI Rétrocession de la voirie et des espaces verts

Le Logement Familial de l'Eure est prêt à engager les travaux de réhabilitation des voiries et trottoirs ainsi que les travaux complémentaires sur le réseau des eaux pluviales pour le lotissement du Locquerais I, II et III.

La réalisation des dits travaux conformément aux attentes permettra de procéder à la rétrocession des voiries, trottoirs et espaces verts à la commune.

Le Conseil Municipal accepte cette rétrocession.

Séance du 10 octobre 2019

● FONCIER/Rétrocession de l'allée des Bruyères

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que quatre parcelles de terrain à bâtir au village La Porte ont été viabilisées. Une voirie, dénommée allée des Bruyères, avec placette de retournement a été créée à la demande de la commune qui s'est engagée en contrepartie à

reprendre la chaussée dans son patrimoine, confère plan annexé à la présente délibération.

En conséquence, M. le Maire propose d'accepter la cession de ladite parcelle pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Séance du 10 octobre 2019 (suite)

● Cession d'une parcelle à l'ATMPE (Association Tutélaire des Majeurs Protégés de l'Eure)

Les locaux de l'ATMPE deviennent exigus. Afin de pouvoir agrandir leurs bureaux, l'ATMPE souhaite acquérir une parcelle de terrain supplémentaire.



La parcelle concernée est une division de la parcelle section AM n°511, d'une emprise au sol de 1 493m².

M. le Maire propose de fixer la cession de la

parcelle pour un montant de 1 500 €. Les frais d'établissement du document d'arpentage seront à la charge

de la commune. Les frais d'actes notariés seront pris en charge par l'ATMPE.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

● Tarifs communaux 2020

Le Conseil Municipal doit voter les tarifs communaux valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, ainsi que les tarifs de la Médiathèque à compter du 11/10/2019 suite à la signature de la convention avec le Département de l'Eure. Vous trouverez l'ensemble de ces tarifs dans les pages suivantes de ce journal.

Pour information, l'Indice des prix à la consommation en août 2019 fait état d'une augmentation de + 1,1% sur un an.

Séance du 10 décembre 2019

● Dénomination de la voirie « Résidence du Haras »

Le Logement Familial de l'Eure termine la construction de la Maison de Santé, la micro-crèche, le SESSAD des Nids et des 8 logements locatifs en lieu et place de l'ancien Haras. Le Conseil Municipal décide de procéder à la dénomination de la nouvelle voirie d'accès aux logements concernés « Résidence du Haras ».

● Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

En 2019, il a été procédé aux redistributions des compétences suivantes entre les communes et communautés de communes :

Sont restitués aux communes les compétences et les équipements suivants :

- Le bâtiment du RASÉD situé à Beaumont le Roger
- La gestion des eaux pluviales

Est étendue sur l'ensemble du territoire la compétence exercée par la communauté de communes en matière de transport des élèves vers les piscines.

La CLECT est chargée d'évaluer les transferts de charges qui accompagnent ces transferts de compétences. Elle s'est donc réunie à plusieurs reprises afin de déterminer le coût net des compétences transférées.

Ces travaux ont conduit à la validation du rapport d'évaluation des charges transférées lors de la CLECT du 2 octobre 2019.

Ce rapport présente les évaluations correspondant aux transferts de charges consécutifs aux redistributions de compétences entre les communes et la communauté. Pour notre commune, l'extension de la compétence exercée par la communauté en matière de transport des élèves vers les piscines du territoire et de prise en charge des coûts d'entrée. En application du principe de neutralité budgétaire, ces transferts de charges doivent s'accompagner de l'attribution de ressources équivalentes. La communauté va donc se substituer à la commune de Serquigny, qui a travers une adhésion

à un syndicat ou non, financera le service de transports des élèves vers les piscines et les coûts d'entrée.

Pour Serquigny, le montant de la charge transférée sera de 4034, 40 €.

Les charges transférées à la communauté telles qu'évaluées seront comme le prévoit la loi, déduites des attributions de compensation versées aux communes.

Ce rapport soumis à l'approbation des communes est approuvé par le Conseil Municipal.

● Recensement de la population et rémunération des agents recenseurs

La commune de Serquigny fera l'objet en 2020 d'une opération de recensement de la population. Pour mener à bien cette opération, il convient de créer cinq emplois d'agents recenseurs.

Le Conseil Municipal décide de créer ces emplois non titulaires, à temps non complet pour la période allant du 1^{er} janvier au 20 février 2020.

● Salle des fêtes : modification des conditions de location

Le Conseil Municipal approuve les modifications de location de la salle des fêtes et l'actualisation des conditions de location, à savoir :

- La fixation d'une caution d'un montant de 500 €
- D'une grille tarifaire pour le remboursement de la casse de vaisselle
- La mise en place d'une fiche d'état des lieux
- D'une simplification du contrat.



Tarifs communaux au 1^{er} janvier 2020

	Montant		Montant
ECOLES		CIMETIERE (concessions)	
Cantine :		Trentenaire	120,00 €
Tarif normal	3,00 €	Cinquantenaire	195,00 €
Tarif réduit à partir de 3 enfants	2,40 €	Place supplémentaire	38,00 €
Tarif hors communes	3,35 €	Columbarium (trentenaire)	300,00 €
Tarif réduit à partir de 3 enfants hors communes	2,75 €	Cavurne (trentenaire)	160,00 €
Majoration après 3 repas pris sans inscription	1,00 €	Scellement d'urne	45,00 €
Tarif pour le personnel communal	2,45 €		
Tarif pour les personnes extérieures au service	3,35 €	EGLISE	
Garderie :		Gardiennage & sonnerie cloches	275,00 €
1/2 journée	Tarifs différenciés		
Journée	Tarifs différenciés	REGIES	
Elèves hors Commune :	610,00 €	Programmes salon de peinture	2,00 €
Elèves classe ULIS hors Commune :	730,00 €	Droit d'exposition salon de peinture	5,00 €
		Droit de place marché (le ml)	1,00 €
		Droit de stationnement	90,00 €
SALLE DES FETES : particuliers		Taxes d'affouage (réservé aux habitants)	10,00 €
Commune :		Droit d'inscription 10 kms Serquigny	8,00 €
Location week-end	235,00 €		
Vaisselle pour repas	80,00 €	MEDIATHEQUE	
Vaisselle pour vin d'honneur	45,00 €	(tarifs à compter du 11/10/2019)	
Hors Commune :		Carte d'adhérent adulte	5,00 €
Location week-end	425,00 €		
Vaisselle pour repas	160,00 €	Impressions N/B	0,20 €
Vaisselle pour vin d'honneur	80,00 €	Impressions couleur	0,70 €
		Cours d'informatique - Commune	15 €
SALLE DES FETES : associations et autres		Cours d'informatique - Hors Commune	20 €
Commune :			
1 ^{ère} manifestation	90,00 €		
Autres manifestations	90,00 €		
Soirée dansante/repas	90,00 €		
Loto	60,00 €		
Concours de cartes et autres	50,00 €		
Vaisselle	80,00 €		
AG ou réunions internes	gratuit		
Hors Commune :			
Autres manifestations	150,00 €		
Soirée dansante/repas	420,00 €		
Loto	100,00 €		
Concours de cartes et autres	80,00 €		
Vaisselle	160,00 €		
AG ou réunions internes	gratuit		

● La rentrée scolaire 2019/2020

La rentrée des classes a eu lieu le 2 septembre 2019. Depuis deux années consécutives et malgré la construction de nouveaux logements dans la commune, l'effectif total des écoles est en baisse 209 élèves sont inscrits pour cette rentrée (85 enfants en maternelle et 124 enfants en élémentaire).



Une nouveauté cette année, l'accueil d'une classe inclusive de l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) de Serquigny au sein du groupe scolaire.

La maternelle comporte quatre classes avec une répartition des élèves : 36 grands, 18 moyens, 31 petits.

L'élémentaire est répartie en sept classes (dont une ULIS et une classe de l'ITEP) : 19 CP, 25 CE1, 24 CE2, 23 CM1, 22 CM2, 11 ULIS et 5 ITEP.

Classes de l'école maternelle	Petits	Petits et Moyens	Moyens et Grands	Grands
Nombre d'élèves	22	20	20	23

Classes de l'école élémentaire	CP+CE1	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS	ITEP
Nombre d'élèves	21	23	24	23	22	11	5

Suite à l'arrêt des activités du péri-éducatif à la fin de l'année scolaire 2018/2019 les horaires des écoles sont depuis la rentrée 2019/2020 :

Ecole maternelles : 8h30/11h30 et 13h30/16h30

Ecole élémentaire : 8h30/11h30 et 13h15/16h15

● Travaux aux écoles

La commune de Serquigny continue à améliorer l'accueil et le confort de nos enfants dans les écoles de Serquigny. Pendant l'été, et les vacances de la Toussaint, nos employés communaux ont effectué la peinture de la classe de Mme Mollet à l'école maternelle et de la classe de l'ITEP à l'école Jean Jaurès. De nouveaux jeux ont été achetés et mis en place dans la cour de l'école maternelle. Coût de ces nouveaux jeux 10 743 €



● Visite de notre Députée

Vendredi 22 novembre notre Députée Mme Marie TAMARELLE-VERHAEGHE, membre de la commission des affaires sociales à l'Assemblée nationale est venue visiter la classe inclusive de l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) qui accompagne les enfants présentant des difficultés psychologiques.

Depuis le mois de septembre, l'école de Serquigny accueille une classe externalisée de l'ITEP qui profite à cinq enfants dans un cadre scolaire ordinaire. L'impact bénéfique du dispositif, qui est un modèle d'inclusion à promouvoir sur notre territoire et partout en France a souligné Mme la Députée accompagnée du Maire Lionel PREVOST, de l'Inspecteur de l'Education Nationale M.MARY, de M.HENON Responsable à l'inspection académique du handicap, de M. Bailleul, Directeur de la Fondation Les Nids, d'une représentante de l'Agence Régionale de Santé, de la Directrice de l'école Élémentaire, Mme DESPRES.



● Le Conseil Municipal des enfants



Comme chaque année, il fallait réélire les nouveaux conseillers pour constituer les quatorze représentants du Conseil Municipal des jeunes. C'était l'objet de l'élection qui s'est déroulée le 17 octobre 2019, à l'école élémentaire Louise Michel - Jean Jaurès avant la constitution définitive du Conseil Municipal des enfants.



M. le Maire et ses adjoints, Mme la Directrice de l'école et la responsable des activités périscolaires, étaient présents pour tenir ce bureau de vote.

A l'issue du scrutin, sont devenus délégués de leur classe :

Inès DEMOL et Colin OURSEL, représentants de la classe de CP/CE1 Madame DEVRECKER, Lily WIERCZINSKI et Eliot PLESSIS NOYEAU, représentants de la classe de CE1 Monsieur HERVIEU, Maëlyne COULBEAU et Jahnis GAUDIN, représentants de la classe de CE2 Madame GUILLOTOT, Lily-Rose GAYEZ et Louis LE BOUEC, représentants de la classe de CM1 Madame COUTURE, Jeanne MARZEC et Jules BEAUGRAND, représentants de la classe de CM2 Madame DESPRES, Kassandra ANTHOR et Bastien LINAND, représentants de la classe ULIS Madame LANGLET, Enola BOULAN et Ilan FOUQUE, représentants de la classe d'ITEP Madame GUEDON.

Le Conseil Municipal se réunira une fois par trimestre. Il a pour objectif de préparer les citoyens de demain, de former et initier les enfants à la vie de la collectivité, de créer du lien entre les jeunes, la municipalité et les familles.

Le 21 novembre 2019, le Conseil Municipal des Enfants, légalement convoqué et installé, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Lionel PREVOST, Maire, en présence de Thierry PIGNET Adjoint au Maire, Sylvie DESPRES Directrice de l'école élémentaire, André POUPARD Responsable des services techniques et Marion VICAIRE Coordinatrice jeunesse.

Après l'installation du nouveau Conseil et la lecture du procès verbal du vote des enfants, chaque délégué de classe a pu faire part des premières propositions d'améliorations pour leur classe ou leur école.

M. le Maire a indiqué que chaque proposition sera examinée par les élus et qu'une réponse y sera apportée. Des priorités seront définies, notamment en fonction des moyens financiers.

● Inauguration des illuminations de Noël

Vendredi 6 décembre 2019, les élèves des écoles maternelle et élémentaire accompagnés de leurs professeurs et de leurs directrices sont venus inaugurer les illuminations de Noël de la ville. Devant un public nombreux, ils ont interprété quelques chants de Noël sur le parvis de la Mairie. Quand l'obscurité est tombée, la mise en service des illuminations a été activée à distance par Alexyane et Ferdinand deux petits enfants de l'école maternelle. La façade de L'hôtel de ville s'est mise à scintiller et la neige à tomber en abondance.



● Admissions pour la rentrée 2020

Les admissions pour les enfants nés en 2017 se feront à l'école maternelle après leur inscription en mairie :

- le jeudi 30 janvier de 8h30 à 11h 00 et de 13h 30 à 18h 00
- le lundi 3 février de 16h30 à 18h 00
- le mardi 12 février de 16h 30 à 18h 00

En cas d'impossibilité, veuillez appeler pour prendre rendez-vous au 02 32 44 12 00

Pour l'admission, le certificat d'inscription délivré par la

mairie vous sera demandé ainsi que le carnet de santé et le livret de famille de l'enfant.

Pour les enfants nés au premier semestre 2018, vous pouvez inscrire votre enfant à la mairie.

L'admission ne pourra se faire que si le nombre de places en classe est suffisant. Votre enfant sera placé sur une liste d'attente et vous serez alors contactés en mai pour une admission éventuelle.



● Arbre Noël des enfants

Samedi 14 décembre, M. le Maire, les Adjoints aux Affaires Scolaires et à la Culture, les membres du Conseil Municipal avaient le plaisir de recevoir les enfants des écoles de Serquigny à la salle des fêtes pour l'Arbre de Noël.

L'animation de cet après-midi, sous forme de contes de Noël, était assurée par le Duo OANI.

Au final, les enfants se sont pressés autour du Père Noël pour recevoir des livres et des confiseries.

Il aura fallu plus de 10 ans pour que le projet de création d'un pôle médico-social à l'emplacement de l'ancien Haras du château se réalise. **Pourquoi dix années pour faire aboutir ce projet ambitieux mais nécessaire pour notre commune ?**

● En 2008

La Commune de Serquigny saisit l'opportunité lors de la vente du domaine du château de se porter acquéreur de cette partie par l'intermédiaire de l'établissement public foncier de Normandie. Très vite l'idée a germé de faire quelque chose en direction des professions médicales, sachant que les cabinets de nos praticiens rencontraient des difficultés pour recevoir les personnes en situation de handicap et connaissant le déficit chronique dans cette partie de l'Eure en professionnels de santé, la Commune s'est rapprochée du Logement Familial pour élaborer un premier projet.

● Début 2009

L'idée de réaliser un pôle socio-médical avance. La Commune va acquérir le bien. Le Logement Familial de l'Eure (LFE) s'est engagé à porter le projet. Un architecte a été désigné. Il faut maintenant définir les besoins de chacun, assurer les montages financiers et administratifs. Une lourde tâche, mais un projet exaltant pour l'avenir de la ville.

● Juin 2009

L'ancien Haras du Grand Château en face des écoles a été mis en liquidation judiciaire.

La Commune a fait une offre d'achat au liquidateur. L'opération se fera par l'intermédiaire de l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie).

Un travail commence avec les professions socio-médicales pour définir les conditions de faisabilité.

L'objectif étant de regrouper sur un même lieu, les médecins, le cabinet des infirmières et peut-être d'autres services. Quelques logements viendraient compléter le dispositif. Cette action va s'intégrer dans la rénovation du centre ville.

● Septembre 2009

Une réunion s'est tenue avec les professions médicales et les architectes pour définir le projet. Les négociations se poursuivent pour l'acquisition foncière.

● Décembre 2009

L'idée de réaliser ce pôle prend forme. Une estimation des Domaines sera demandée et ensuite une proposition sera faite au liquidateur judiciaire.

● Année 2010

Le projet progresse, la proposition financière faite au liquidateur par les différents acquéreurs a été acceptée par ordonnance judiciaire du 18 mai 2010. L'Etablissement Public Foncier de Normandie assurera le portage financier pour le compte de la commune et le Logement Familial de l'Eure réalisera le projet.

● Début 2011

Un cap vient d'être franchi par l'ordonnance du juge commissaire validant le

transfert de propriété en faveur de la commune. Les négociations ont été menées à bien avec les familles Degroote et Martel pour assurer la propriété demandée par ces familles. Une convention de portage avec l'EPFN a été approuvée en vue de constituer une réserve foncière. Un architecte a été nommé et vient de recenser les besoins de chacun. L'étude du projet a été présentée en janvier 2011 prévoyant l'accueil de nos deux médecins, avec la possibilité d'en accueillir un troisième, du cabinet d'infirmières, du kinésithérapeute, de l'Association des Nids et de logements.

● Juillet 2011

Un cabinet d'architectes de Pacy sur Eure, le cabinet « Nicolas et Coquentin » qui a déjà dessiné le Gymnase ou les locaux de l'association LADAPT à Serquigny a été missionné pour présenter un projet. Les professionnels concernés ont été appelés à présenter leurs besoins.

● Début 2012

M. Le Maire écrit : Nous allons, je l'espère concrétiser le pôle.

● Juin 2012

Le projet de Pôle médical a repris sa marche en avant avec la participation des professions libérales de Santé.

● Début 2013

Le permis de construire a été déposé par le Logement Familial de l'Eure

● Juin 2013

Dans le cadre du projet de pôle médico-social, il est envisagé la réalisation de logements T2 et T3. L'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) a accepté d'assurer le portage foncier de l'opération. Il va donc rétrocéder l'ancien Haras au Logement Familial de l'Eure.

● Janvier 2014

Quelques difficultés interviennent pour obtenir le permis de construire auprès des Bâtiments de France.

● Juillet 2014

Après accord de l'architecte des Bâtiments de France, des modifications conséquentes sont intervenues, la démolition totale du bâtiment existant étant acceptée. Le projet consiste en la construction d'un Pôle de Santé et de 8 logements à l'emplacement du bâtiment en briques « désaffecté » (ancien haras) situé rue Max Carpentier en face de la garderie et du gîte. L'architecte en charge du projet de ce pôle peut continuer à travailler sur l'avancement du dossier.

● Janvier 2015

M. Le Maire signe une convention avec le Logement Familial



de l'Eure (LFE) pour la rétrocession des voiries et espaces verts.

Il a été convenu également de passer un contrat de réservation préliminaire à une vente future en état d'achèvement (VEFA) avec le Logement Familial de l'Eure pour le cabinet médical. Le bâtiment concerné par le présent contrat est destiné à être loué aux professionnels de santé (médecins et cabinet d'infirmières). Il a été conçu par l'architecte selon les besoins que ces derniers ont exprimé (salle d'attente, de repos, de consultation, etc...). Ce bâtiment fait partie d'un projet plus global qui comprend des logements, une micro-crèche, et des locaux pour l'ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) « Les Nids ». L'opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage du LFE. Il est alors nécessaire pour une bonne gestion financière, de créer un budget annexe puisque cette opération a vocation à être équilibrée en recette (loyers) et en dépenses (remboursement d'un emprunt et frais de gestion courante et d'entretien). Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à lancer une consultation pour la contraction d'un emprunt pour l'achat du bâtiment.

● Janvier 2016

Le projet préparé de longue date évolue de façon importante. La construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) est maintenant envisagée. Ces locaux permettront d'accueillir les habitants dans un environnement agréable et adapté aux personnes à mobilité réduite. Ils permettront le maintien des professionnels de santé sur le territoire.

Le LFE est propriétaire de l'assise foncière. Lors d'une réunion récente en mairie de Serquigny en présence de M. le Sous-Préfet, d'un représentant de l'Agence Régionale de Santé, du Président du Pays et de nos professionnels de santé, il a été acté de mettre à l'étude une MSP, pour permettre une mise en place d'une vraie offre pluridisciplinaire de santé, Serquigny étant classée en zone déficitaire dans le schéma régional de santé. Nos médecins et infirmières se sont engagés dans ce projet, une première réunion de travail avec M. POU-LAILLON, Médecin Référent de l'ARS a eu lieu. Mme MEGRET, Responsable du cabinet d'infirmières, a été chargée de la coordination. Ce groupe de travail aura pour mission de préparer un projet de santé à faire valider par l'ARS. A ce titre, M. Le Maire et ses adjoints se sont rendus à Corneilles pour visiter la maison de santé dernièrement construite.

● juin 2016

La Commune vient d'obtenir l'aide de l'Etat DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Après des rencontres avec M. le Sous-Préfet et M. le Préfet, l'intervention de M. Jean Louis DESTANS (Député), la Commune obtient un montant de 275 000 €.

Les médecins ont signé le projet de santé, ainsi que 5 infirmières et une kiné. Il s'agit de la première pierre



pour un montage financier qui va aider la commune à déclencher de manière favorable les autres subventions. La Commune poursuit les demandes de subventions et sollicite l'aide du FNADT (fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire), du Conseil Départemental, du Conseil Régional de Normandie.

Pour sa part le Logement Familial a poursuivi son travail : un référé a été fait auprès du Tribunal de Grande Instance d'Evreux qui a nommé un expert pour faire l'état des lieux avant démolition en présence des propriétaires riverains. Le LFE attend le rapport de l'expert pour entamer la démolition. Une consultation est engagée pour faire cette démolition et traiter l'amiante, 15 entreprises ont déposé des offres, qui seront analysées. Début juin, un permis modificatif est déposé.

● Début 2017

Enfin et après de longs mois de préparation du dossier, le complexe socio médical du centre-ville va commencer. La Commune obtient le feu vert pour la démolition, le permis de construire, les différentes études, l'engagement des professions médicales, la labellisation de l'Agence Régionale de Santé (ARS), les subventions, et aussi des partenaires, la Communauté de communes et l'ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique). Ainsi, dès le début du mois de janvier, le Logement Familial, opérateur du projet, commencera le désamiantage et la démolition suite à un processus, mêlant expert judiciaire, architecte, inspection du Travail, entreprise de démolition et riverains. Ainsi que des études sur les chauves-souris, Natura 2000, les inondations, les réseaux, un long parcours ! Sur le contenu du projet, il sera constitué de plusieurs services, la Maison de santé appartiendra à la commune, la micro crèche de 10 places à l'Intercom Bernay Terres de Normandie, les locaux de soins extérieurs à l'ITEP Les Nids, les 8 logements au LFE, chacun assurant son propre financement. La mairie sera propriétaire des espaces verts et de la voirie. L'ensemble représente un investissement de 2,5 M €. Pour sa part le Conseil Municipal a passé un contrat de réservation préliminaire à une vente en état futur d'achèvement (VEFA) avec le Logement familial de l'Eure (LFE) pour la maison de santé pour un montant de 870 000 € TTC.

● Juin 2017

La démolition de l'ancien Haras a commencé mais a pris du retard et doit se poursuivre l'été. Les causes de ce retard sont liées à la déconnexion des branchements électriques par l'entreprise ENEDIS (anciennement ERDF).



Le dossier financier est bouclé, nous avons la totalité des subventions: 375 000 € de l'état, 100 000 € du département, 67 000 € de la région, le reste est financé par un emprunt de 200 000 € à 1,69% sur 20 ans.

L'ensemble sera géré sur le budget spécifique mis en place et assujéti à la TVA et les loyers couvriront les dépenses. L'appel d'offre pour les entreprises vient d'être lancé par le Logement Familial et les premiers travaux com-

menceront en septembre.

Les feux sont au vert pour démarrer cette opération. Une belle opération d'urbanisme avec le maintien et le développement de services publics au cœur de la commune.

● Décembre 2017

La démolition de l'ancien Haras de Serquigny se déroulera de fin septembre 2017 à la fin de l'année.

● Le jeudi 22 février 2018

Pose de la 1^{ère} pierre du nouveau Pôle Médico-social et des 8 logements locatifs, en présence de M. LEYCURAS Sous-Préfet, Mme TAMARELLE-VERHAEGHE Députée, Mme BRANLOT Conseillère Départementale, M. ROUSSELIN Président de l'INTERCOM, M. DISSE Directeur du Logement Familial de l'Eure, M. TAUVIN Président du Logement Familial de l'Eure, M. LOZAY-MARIE Représentant la Caisse d'Allocations Familiales, M. BAILLEUL de l'Association Les Nids, M. Le Capitaine de Gendarmerie, M. PREVOST Maire de Serquigny, les membres du Conseil Municipal, les professionnels de santé de Serquigny ainsi que Mme DEGROOTE.



● Fin février 2018

L'entreprise VALETTE spécialisée dans le gros œuvre et génie civil démarre la construction de ce pôle

● En juin 2018

Nous pouvons déjà distinguer dans la partie centrale de l'ensemble, le futur cabinet médical et de chaque côté la micro-crèche et le local de l'association « Les Nids ». Sur la partie arrière les 8 logements.



● Octobre 2018

L'entreprise Bernayenne de Couverture a commencé la mise hors d'eau de cet ensemble.

● Année 2019

Se succéderont jusqu'à la fin du chantier prévue au 4^e trimestre 2019, les entreprises de menuiserie ainsi que celles chargées de réaliser les enduits, les isolations, les peintures, les revêtements des sols, la plomberie et le chauffage, l'électricité, les clôtures et l'aménagement des espaces verts.



● 15 novembre 2019 : Visite du chantier du Pôle de santé par le Président de la Région Normandie.

Le Président de la Région Normandie, Hervé MORIN, Christine GARDEL Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Normandie, Hervé MAUREY Sénateur, Valé-



rie BRANLOT Conseillère Départementale, Jean-Claude ROUSSELIN Président de l'Intercom, les élus de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, Pascal DISSE Directeur du LFE, Jean-Luc VIAUX Président de la Fondation Les Nids, Cyril COQUENTIN Architecte, Gilles MAROT Directeur Arkema Serquigny, Lionel PREVOST Maire de Serquigny, les membres du Conseil Municipal de Serquigny, étaient au futur Pôle Médico-social pour une visite du chantier du futur cabinet médical avec ses salles d'attente, ses salles de consultation, de cabinet d'infirmières et de cabinet du Kinésithérapie, des 8 logements locatifs et de la micro-crèche.

● 21 décembre 2019 : Inauguration du Pôle

Sébastien LECORNU Ministre chargé des collectivités territoriales a eu le plaisir de couper le ruban tricolore pour l'inauguration officielle de l'ensemble socio-médical. Il était entouré de Mme la Sous-Préfète des Andelys, Virginie SENE-ROUQUIER, Mme la Sénatrice Nicole DUREN-TON, Mme Marie TAMARELLE-VERHAEGHE, Députée de l'Eure, Mme Valérie BRANLOT Conseillère Départementale, M. Jean-Claude ROUSSELIN Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, M. les Vice-Présidents et élus de l'Intercom, M. Pascal DISSE Directeur du LFE, M. Jean-Luc VIAUX Président de la Fondation Les Nids, M. Philippe CHARPIN Président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure, les Professionnels de Santé, M. Cyril COQUENTIN Architecte, M. Lionel PREVOST Maire de Serquigny, les membres du Conseil Municipal de Serquigny, M et Mme DEGROOTE. Cette cérémonie s'est poursuivie par une visite de la Maison de Santé, de la micro-crèche, des locaux du SESSAD et des logements locatifs et des traditionnels discours des différentes personnalités.

Lors de son discours M. le Maire de Serquigny a remercié Sébastien LECORNU d'avoir accepté de parrainer cette inauguration.

Il souligna aussi qu'il était important qu'un ministre des collectivités territoriales soit présent sur le terrain pour échanger en direct avec les élus du quotidien.



Lionel PREVOST a rappelé qu'en qualité de Président du Département, Sébastien LECORNU avait soutenu l'aide financière du Département pour ce projet.

Il a souligné aussi que l'Etat si souvent critiqué dans notre pays avait largement contribué au financement de l'opération. M. le Maire de Serquigny a également rappelé toutes les difficultés rencontrées pour faire aboutir ce projet.

Avant de céder la parole aux autres partenaires pour présenter leurs réalisations, Lionel PREVOST a tenu aussi à remercier Jean-Claude ROUSSELIN Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour son engagement sans faille sur ce projet de micro-crèche ainsi que les élus de l'Intercom qui ont voté les crédits, à M. le Président de la Fondation des Nids pour leur présence à Serquigny, au Logement Familial de l'Eure avec ses équipes toujours à l'écoute des élus de Serquigny, à Céline MEGRET Responsable du cabinet d'infirmière qui a servi de coordinatrice et au Maire de Cormeilles pour ses précieux conseils.

● Où en sommes-nous sur notre PLU ?

Pour rappel ci-dessous les différentes étapes de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Serquigny :

- 11 décembre 2015 – prescription de l'élaboration du PLU sur l'ensemble du territoire communal
- Phase de diagnostic et d'évaluation
- Définitions des axes principaux du PLU
- 11 avril 2018 – validation des 3 axes principaux du PADD,
- Schéma de zonage
- Règlement écrit
- 3 juin 2019 – arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme

Considérant qu'en application des dispositions du Code de l'Environnement, il convient de procéder au lancement d'une enquête publique avant que le Conseil Municipal n'approuve définitivement le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Serquigny.

Le Conseil Municipal à sa séance du 10 décembre 2019, autorise M.le Maire à organiser, par voie d'arrêté, l'enquête publique prescrite dans la cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

● L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté en date du 02 décembre 2019, le maire de la commune de SERQUIGNY a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Serquigny.

A cet effet, Mme Marie-Rose ZEYMES a été désignée, en qualité de commissaire-enquêtrice, par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de ROUEN.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 33 jours, du vendredi 27 décembre 2019, à 9 h, au mardi 28 janvier 2020 – 17 h à la mairie de Serquigny.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commissaire enquêtrice, seront mis à disposition du public, à la mairie de Serquigny pendant toute la durée de l'enquête.

Les pièces du dossier d'enquête seront également consultables, sur le site internet suivant : www.serquigny.fr.

Un poste informatique sera tenu à la disposition du public, à la mairie, pour consulter le dossier.

Les observations pourront être consignées par le Public :

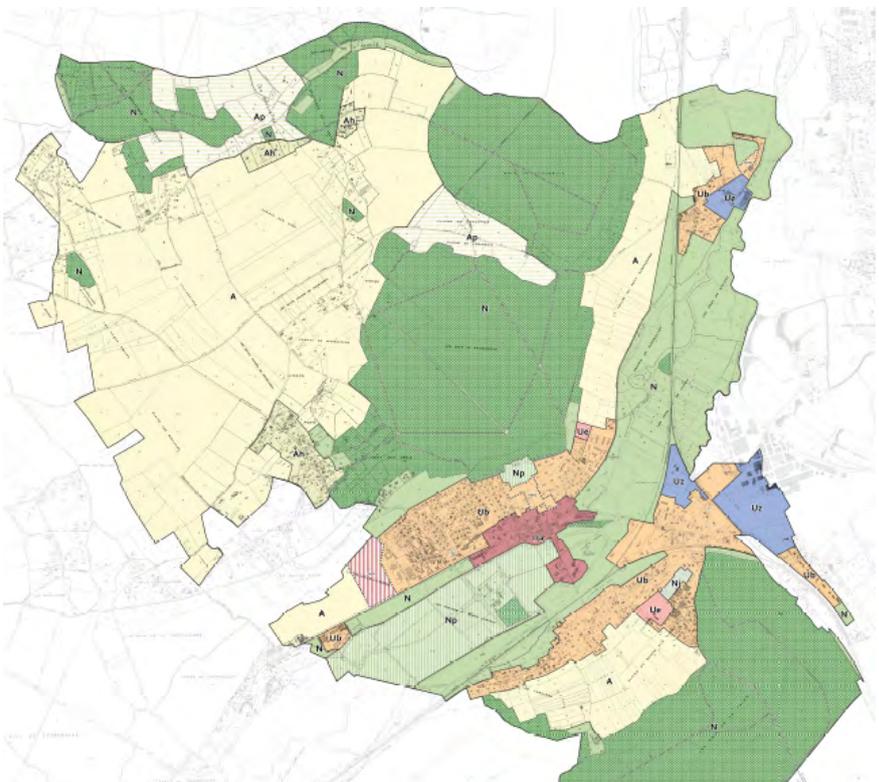
- sur le registre déposé en mairie
- par courrier adressé à la commissaire enquêtrice à la mairie de SERQUIGNY
- par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@serquigny.fr (dans ce cas, noter en objet du courriel « observations P.L.U. pour la commissaire enquêtrice »).

La commissaire enquêtrice recevra le public à la mairie, les jours et heures suivants :

- Le vendredi 27 décembre 2019, de 9h à 12 h.
- Le Samedi 11 janvier 2020, de 9h à 12h.
- Le Vendredi 17 janvier 2020 de 14h à 17h.
- Le Mardi 28 janvier 2020 de 14 h à 17h.

Son rapport et ses conclusions motivées, seront déposés à la mairie de Serquigny, dans un délai d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents pourront être consultés par le public, pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie ou sur le site Internet www.serquigny.fr.



1. ZONAGE

Zone urbaine

- Ua : centre bâti ancien
- Ub : zone d'extension pavillonnaire
- Ue : zone dédiée à l'équipement
- Uz : zone dédiée à l'activité

Zone à urbaniser

- AU : zone à urbaniser à destination de l'habitat

Zone agricole

- A : zone agricole
- Ah : secteur d'habitat isolé en zone agricole
- Ap : zone agricole protégée pour ses propriétés paysagères

Zone naturelle

- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Mp : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères

2. INDICATIONS DIVERSES

- ☒ Espaces Boisés Classés
- ** Orientation d'Aménagement et de Programmation

● Arrosage du terrain annexe de foot à Serquigny



Afin de pouvoir arroser le terrain de football annexe, sans avoir à utiliser le réseau d'eau potable, des travaux de forage d'un puits d'une profondeur de 30 mètres et l'installation d'un système de pompage ont été réalisés pendant l'été 2019 sur le terrain annexe de football par l'entreprise Lecoq de Saint Clair d'Arcey. Cette installation opérationnelle en septembre a

permis aux équipes du FCSN de disposer d'une surface engazonnée dès la reprise des entraînements au début de la saison sportive. Coût de l'installation 14 750 €.

En décembre les agents des services techniques de la ville ont réalisé un abri pour cette installation.



● Nouveau jeux au parc

Il y a quelques semaines un magnifique camion de pompier a été mis en place dans l'aire de jeux pour enfants dans le parc municipal. Coût de l'opération 5 418 €.



● Travaux de trottoirs entre le pont de la Glacière et la RD133

Après les travaux d'extension du réseau de l'éclairage public et toujours dans le but de sécuriser cette route empruntée par de nombreux piétons notamment les enfants pour rejoindre les arrêts de car, des travaux de création d'un trottoir entre la route Départementale et le pont de la Glacière ont été réalisés au mois de novembre. Coût total de l'opération : 9400 €.



● Création d'un verger conservatoire

Un verger traditionnel normand en hautes tiges va être créé sur la parcelle communale située entre la côte St Georges et la rue de Savoie. Quelques plantations de différentes essences d'arbres (noyers, châtaigniers, cerisiers et pruniers) ont déjà été plantées sur cette parcelle. La poursuite des plantations s'effectuera l'an prochain en partenariat avec l'association pomologique normande.

Les vergers conservatoires, assurent la pérennité des variétés locales, permettent leur étude, leur description, et leur propagation. Ce sont des réserves génétiques de la flore fruitière locale. La dispersion des variétés dans les différents vergers conservatoires permet de diminuer l'érosion génétique (chaque variété reste dans sa région d'origine) et de diminuer les risques de transmission de maladies. Un des buts de l'Association pomologique de Haute-Normandie est de conserver le



maximum de variétés, pour maintenir la biodiversité. D'autres associations haut-normandes, plus locales, ont aussi pour but la sauvegarde des variétés anciennes. Au sol, le terrain restera couvert d'herbe qui sera fauché régulièrement.

● Salle des fêtes

Suite à quelques infiltrations d'eaux de pluie, des travaux d'enduits et de peinture étaient nécessaires dans la salle des fêtes. Début novembre, nos employés communaux ont pris en charge cette opération de remise en état. La réfection de l'étanchéité de la toiture a été réalisée par une entreprise locale. Une réflexion plus globale devra être menée dans le futur sur cette salle.



● Bois communaux

La commune de Serquigny poursuit l'entretien de ses bois communaux. En début d'année 2019, les épicéas qui étaient malades ont été coupés. Avant d'effectuer de nouvelles plantations, il était nécessaire de préparer le terrain. Début novembre, un broyeur d'une entreprise forestière est venu casser les souches et éliminer les rémanents. Cet hiver, différentes variétés de Feuillus et de résineux seront plantés (Erables, hêtres, châtaigniers, pins Laricio de Corse, chênes).



● Construction des logements Rue Simone VEIL

La construction des dix logements SECOMILE, 4 T2, 5 T3 et 1 T4 est maintenant terminée derrière la nouvelle pharmacie, ils ont récemment été attribués aux locataires et ces derniers sont en cours d'emménagement.

Ces logements de qualité sont équipés de chaudières à condensation et de panneaux solaires pour la production d'électricité. Les logements en rez-de-chaussée bénéficient d'un petit jardin, ceux en étage disposent d'une agréable terrasse.



Ci-dessous quelques vues de l'intérieur des appartements.



Terrasse d'un appartement



Appartement avec petit jardin



Salle de bain avec douche



Séjour d'un appartement



Chambre d'un appartement



ou baignoire



Le concours des villes et villages fleuris est un concours créé en 1959 en France pour promouvoir le fleurissement et les espaces verts urbains.



Il récompense les actions menées par les collectivités locales, en faveur de l'embellissement et du fleurissement des parcs, jardins, rues, places de villages, espaces publics ou privés et de la création d'un environnement agréable, aussi bien pour les habitants que pour les touristes.

Un jury Départemental établit le palmarès départemental du fleurissement après visite des communes candidates. Il établit alors la sélection des communes qu'il juge susceptibles de concourir à l'échelon régional pour le classement 1 fleur ou fleur supplémentaire. Il communique son palmarès au Comité Régional du Tourisme



Jean-Claude CREMER et Patrick LEROY, fiers d'installer le panneau des 2 fleurs

de Normandie ainsi qu'au Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

Depuis 2012, la commune de Serquigny en association avec le label des villages fleuris concourt à l'embellissement de la ville et des ses espaces verts.



Après l'obtention d'une première fleur en 2015, la municipalité de Serquigny a souhaité s'inscrire à la campagne Départementale des villes et villages fleuris en 2019.

Une 2^e fleur récompenserait la dynamique d'amélioration continue du cadre de vie des habitants de Serquigny.



En 2019, les critères de sélection ont évolué en prenant désormais mieux en compte les aspects environnementaux (biodiversité, pratiques culturelles respectueuses de l'environnement...) et de soutenabilité du fleurissement.

Pour Serquigny, après dépôt de notre candidature, un jury est venu visiter notre commune en juin puis en août dernier pour mesurer les efforts fournis par notre commune en



matière de fleurissement, d'entretien des espaces verts, de respect de l'environnement.

A l'issue de ces audits et en récompense des efforts en faveur de l'embellissement et de l'amélioration du cadre de vie, le jury régional a attribué une deuxième fleur à la commune comme à 3 autres communes du Département.

En 2019, pas moins de 198 communes étaient inscrites au concours. Mercredi 27 novembre 2019, à Evreux, la cérémonie de remise des prix a fait salle comble. De nombreux élus et techniciens qui s'investissent tout au long de l'année dans le fleurissement avaient fait le déplacement pour découvrir le palmarès 2019 :

Quatre communes ont reçu leur seconde fleur : Caugé, Drucourt, Routot et Serquigny.

Désormais, l'Eure totalise 95 communes labellisées 1, 2, 3 ou 4 fleurs ».

Félicitations aux services techniques de la ville !



Pascal LEHONGRE
Président du Département,
Jean-Claude CREMER,
Nicolas MORIN des Services
Techniques de la ville,
Lionel PREVOST Maire,
Valérie BRANLOT
Conseillère Départementale,
Armand COROUGE Adjoint,
Thierry PLOUVIER,
Conseiller Départemental et
Président d'Eure Tourisme,
lors de la cérémonie de
remise des prix.

du 16 janvier au 15 février 2020

A quoi ça sert ?



C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

- **Connaître la population française**

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

- **Définir les moyens de fonctionnement des communes**

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

- **Prendre des décisions adaptées pour la collectivité**

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

Comment ça marche ?

- **Pendant la collecte**

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez vous pour vous remettre la notice sur laquelle figurent vos identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. (Ils seront munis d'une carte officielle qu'ils doivent vous présenter. Ils sont tenus au secret professionnel.). Vous pouvez ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, les agents recenseurs vous distribueront les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviendront d'un rendez-vous pour venir les récupérer.



- **Après la collecte**

Le Maire de la Commune signera le récapitulatif de l'enquête.

La Commune enverra les questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee, les réponses par internet arriveront directement.

L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux maires et au grand public.

- **Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées**

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel. Les résultats du recensement sont disponibles gratuitement sur le site de l'Insee.

Ci-dessous nos agents recenseurs



Paul TEURQUETY



Sandrine LION



Cédric GAMBIER



Charlyne LAPLANCHE



Nicolas MORIN

En 1812, deux hommes guillotins à Bernay pour un vol commis à Serquigny

● Les mésaventures de Marie Anne LOUIS

En juin 1813 un événement très rare s'est déroulé à Bernay. Avant d'en dévoiler le contenu commençons la lecture d'une lettre du Sous-Préfet de Bernay M. Paulin Gattier, datée du 1er juillet 1812, adressée au Préfet de l'Eure, M. Le Baron de Chambaudoin qui relate les prémices de l'affaire.

● Lettre du Sous-Préfet

Un vol avec effraction a été commis en la commune de Serquigny dans la nuit du 27 au 28 juin 1812.



3 brigands armés l'un d'une hache et les 2 autres de bâtons, se sont introduits par une fenêtre dans la maison de Marie-Anne Louis,

veuve de Pierre Chabot, entre onze heures et minuit. Cette veuve âgée de 77 ans était couchée seule dans sa maison, ils l'ont saisie à la gorge, frappée de plusieurs coups de poing, lui ont tenu longtemps un couteau sur la poitrine, l'ont menacée de lui brûler les pieds avec une botte de bruyère qu'ils ont allumée, voulant qu'elle leur indiquât les 2000 francs (environ 4500 € actuellement) qu'elle devait avoir mais qu'elle n'avait pas.

Après l'avoir ainsi torturée, ils ont pris et enlevé de chez elle 12 draps, 14 chemises à femme, 6 nappes, 8 serviettes, deux autres de double œuvre, 3 mouchoirs de couleur, 2 cravates, 2 mouchoirs de poche, 2 sacs de toile, 9 livres de lin tant peigné que non peigné, un boisseau de blé, 8 livres de farine, 2 pots l'un contenant 5 livres de beurre et l'autre 3, deux pains de 10 à 12 livres et 12 francs d'argent. L'information commencée ne laisse déjà aucun doute sur la culpabilité du nommé Claude Cocagne, maréchal ferrant, Mesnel Jean-François journalier à Goupillières et son fils âgé de 16 ans. Les 2 premiers sont arrêtés et des objets de conviction ont été saisis chez eux. Le fils Mesnel sera arrêté incessamment : des mesures sont prises à cet effet. On pense M. Le Préfet qu'un 4ème brigand était resté en dehors de la maison, pendant l'action et on soupçonne fortement un homme de Fontaine-la-Soret surnommé « frappe-à-mort » connu comme un très mauvais sujet.

● L'arrestation

Deux personnes seront poursuivies. Il s'agit de Jean-François Mesnel, originaire de Goupillières et Charles Vittecoq, surnommé « frappe-à-mort », de Fontaine-la-Soret. Leur mandat d'arrêt indique les faits qui leur sont reprochés. Voici celui qui officialise l'internement de Jean-François Mesnel.

Pierre Germain Boivin juge d'instruction de l'arrondissement de Bernay et M. Le Procureur Impérial ordonnent à tout exécuteur de mandement de justice de conduire en la Maison d'arrêt de cet arrondissement le nommé Jean-François Mesnel, père, tisserand, domicilié à Goupillières, prévenu de vol commis dans la nuit du 27 au 28 juin dernier (article 381 du Code pénal) par plus de deux personnes, dont une portait des armes apparentes, à l'aide

d'effraction extérieure, au domicile habité par la veuve Chabot de la commune de Serquigny, avec violence et menace de faire usage de l'arme, j'ordonne au gardien de la maison d'arrêt, de le recevoir et de le garder en se conformant à la loi.

Signé par le juge d'instruction, Pierre Germain Boivin, et scellé à Bernay le 26 décembre 1812.

● L'article 381 du code pénal

La justice pénale de l'époque était très sévère. Ainsi l'article 381 punit de la peine de mort, les individus coupables de vols commis avec la réunion des cinq circonstances suivantes :

° Si le vol a été commis la nuit ;

2° S'il a été commis par deux ou plusieurs personnes ;

3° Si les coupables ou l'un d'eux étaient porteurs d'armes ;

4° S'ils ont commis le crime à l'aide d'effraction extérieure ou d'escalade ;

5° S'ils ont commis le crime avec violence ou menace de faire usage de leurs armes.

D'après l'accusation, ces 5 circonstances étant réunies, les voleurs risquaient donc la peine de mort qui a été confirmée lors d'un jugement rapidement expédié à Evreux.

● Les événements du 12 juin 1813 à Bernay

Des témoins oculaires de cet événement décrivent ainsi la mort des deux condamnés : *le successeur de notre curé M. Vivien (curé de Sainte-Croix), a eu l'honneur d'accompagner avec M. Héroult, vicaire de la Couture, samedi dernier, deux hommes auxquels on a tranché la tête, sur la place du collège.*

La guillotine est bien venue sur la place du Collège à Bernay, ce samedi 12 juin 1813, et a rempli son sinistre office. L'état civil de la ville a enregistré ces deux personnages, Jean-François Mesnel et Adrien Vittecoq, dit « frappe-à-mort », *décédés à midi, en cette ville, sur la déclaration, de Jean Jacques Philippe greffier du tribunal civil.* Ils avaient tous les deux 36 ans, le premier était tisserand, le deuxième filassier.

Le bourreau, exécuteur de la triste besogne accompagnait la guillotine depuis Evreux et officiait dans tout le département de l'Eure. A cette époque : il s'agissait d'André Thomas Ferey, originaire de Rouen. Tout comme les Sanson, les Ferey sont bourreaux de père en fils sur de longues périodes.

Il semble que les peines étaient très expéditives à cette époque. Ainsi en 1813, en France, sur les 8042 affaires pénales jugées, 5536 se terminent sur des condamnations dont 307 peines de mort.

Bien sûr, pénétrer chez une femme âgée sans défense, est répréhensif mais nous avons vérifié que cette agression n'avait pas altéré la bonne santé de la victime. Marie-Anne Louis veuve Chabot vivra jusqu'à 88 ans, elle décède le 15 décembre 1824 à Serquigny, à un âge fort avancé pour cette époque.

(Les minutes du procès tenu à Evreux ont été détruites lors de l'incendie du Tribunal le 15 août 1911).

Merci à M. et Mme SALLET de Serquigny pour nous avoir transmis ce récit historique.

Repas des anciens



Ils étaient 190 à avoir répondu à l'invitation des communes de Serquigny et Launay le dimanche 5 octobre 2019 pour le repas traditionnel des anciens. Après un accueil chaleureux des convives, Lionel PREVOST Maire de Serquigny et Christian BAISSÉ Maire de Launay ont pris la parole l'un après l'autre pour communiquer sur les dossiers importants en cours de leurs communes et sur l'évolution des fonctions de Maire, avec des dossiers de plus en plus complexes à gérer, ainsi que de nombreuses réunions à l'Intercom, ayant pour conséquence un manque de présence sur le terrain auprès de la population. Ensuite, est venu le temps de déguster un excellent repas préparé par le traiteur Laurent LEFEVRE de Thiberville servi comme habituellement par les élus

et leurs conjoints accompagnés par notre prêtre, le Père Christophe ROURE. L'animation musicale était assurée par le groupe Paris Guinguette.

L'association des A C P G - C A T M - T O E et Veuves de Serquigny - Journée Déjeuner Spectacle

Le jeudi 19 Septembre 2019, 34 Personnes Adhérents et Conjoints de l'association se sont rendus au Cabaret « Les enfants terribles » à Elbeuf pour assister à un show de transformistes.

Dès l'arrivée, le groupe est accueilli par 4 artistes et guidé à sa place. Dès lors chacun entre dans le monde du transformisme avec la présentation des artistes et entre chaque plat du repas, assiste à une transformation.

A la fin du repas, un spectacle d'une durée d'environ 1h45, est présenté pour étonner, faire rire et émouvoir.

Le retour à Serquigny sera suivi par l'incontournable photo de famille.

Une excellente journée passée dans une bonne ambiance !



L'association UNRPA (Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées)



Réunis tous les quatre ans, l'association de Serquigny avait l'honneur en 2019 d'accueillir le congrès départemental. Après les mots d'accueil de M. le Maire, Claude PORTEJOIE, Président Départemental a informé les adhérents des services mis à la disposition des personnes âgées. Il a encouragé l'association à recruter de nouveaux adhérents et à organiser différentes manifestations. Ce congrès s'est poursuivi par la présentation et l'adoption des bilans moral et financier et le renouvellement du bureau fédéral.

Association ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

L'association ADMR de Serquigny et de ses environs tenait son assemblée générale le mardi 12 novembre à la Médiathèque en présence des Maires de Serquigny et de Fontaine l'Abbé.

L'association intervient chez 50 clients sur Serquigny et ses environs.

L'association emploie 13 intervenantes, pour une grande partie à temps partiel, pour un total de 10 070 heures. L'association intervient pour des besoins de ménage, de repas, de courses ou de toilettes aux personnes en grand manque d'autonomie. En 2019, dans le cadre d'une amélioration du service, Mmes VIVIEN et FLEURY (Présidente et Secrétaire) ont rendu visite à un grand nombre de bénéficiaires.

Depuis janvier 2019, le bureau tient une permanence, le deuxième mardi de chaque mois de 10 h à 12 h à la mairie pour vous renseigner et aider les demandeurs à la constitution de dossiers d'aide.



L'année 2019, une année riche en événements !

● Atelier scrapbooking



Mme DENIS Marie, démonstratrice de Scrapbooking intervient depuis Janvier 2019, une fois par semestre à la Médiathèque, en direction des enfants et des adultes afin de les initier à cette pratique de loisirs créatifs. A savoir que le Samedi 26 octobre 2019, Mme DENIS a exposé ses créations et a proposé un atelier découverte.

● Mardis gras



Le mercredi 06 mars les enfants étaient invités à fêter Mardi Gras, autour d'une crêpe party, de confection de masques suivis d'un concert de l'association Aduuna, située à Beaumont le Roger, présidée par Issa SOW qui permet aux personnes de créer, produire et interpréter des textes.

● Concert latin drive Samedi 06 avril 2019

La Médiathèque de Serquigny continuant sur sa lancée a offert à ses adhérents un concert de Jazz Latino, avec le groupe Latin Drive, agrémenté d'un petit apéritif du terroir à base de framboises et petits canapés.



● Concert Oani

Le Samedi 04 mai 2019, l'équipe de la Médiathèque accueillait le duo OANI, avec Pierre à la musique, et Isabelle à la chanson. Nous avons eu droit à un répertoire varié de la chanson française et internationale magnifiquement interprété.

● Journée multiculturelle



Le Dimanche 02 juin 2019, la Médiathèque a ouvert ses portes, afin d'accueillir la population de Serquigny et des environs pour sa première journée multiculturelle, autour de la

foire à tout organisée tous les ans par l'association UNR-PA. L'équipe avait organisé un rallye culturel à travers la commune, afin de découvrir certains lieux méconnus. Un questionnaire sous forme de devinettes, charades, rébus était remis à chaque participant. Les cinq premiers pouvaient gagner un panier garni offert par la municipalité. Les heureux gagnants furent : Charlotte et Florence LE-FEBVRE, Frédéric et Martine ROGER, Ludovic et Charlotte PINARD, Déborah MICHEL, Marie et Emilien MONNIER.

● Exposition de l'association « bleu banane »

Le 5 juin 2019, les élèves de l'association Bleu Banane de Bernay, exposaient leurs œuvres, une série de portraits en noir et blanc, traités au crayon, au fusain, ou à l'encre de chine.



● Fête de la musique

Pour sa 38^e édition, Serquigny accueillait « Les branchés du spectacle » sur le parvis de la Mairie le 21 juin 2019 à 20h pour une folle fête de la musique.



● La quinzaine du court métrage

Le mercredi 16 octobre 2019, nos adhérents ont assisté à la projection de 2 courts métrages sélectionnés par vos bibliothécaires « des confettis sur le béton » et de « réplique », lors de la manifestation nationale la quinzaine du court métrage.



● Après-midi d'Halloween

Le Mercredi 30 octobre 2019, la Médiathèque consacrait son après-midi à accueillir les enfants pour confectionner des masques d'halloween, avec le retour de l'association ADUUNA pour un sympathique concert à la suite duquel un goûter était offert.



● Film documentaire



Le Mercredi 13 novembre 2019 à 18h, la Médiathèque diffusait un film documentaire « La place de l'Homme » à l'occasion de la manifestation nationale « Le Mois du Film Documentaire ». A l'issue de la projection un débat était ouvert, chacun pouvait exprimer ce qu'il avait ressenti.



● jeux de société à la médiathèque



La médiathèque de Serquigny a proposé les mercredi 25 septembre, 23 octobre, 27 novembre et 18 décembre, une animation autour des jeux de société. Des enfants, quelques uns avec leur famille ou entre amis, sont venus découvrir et jouer à divers jeux de société.

● Club d'échecs

Tous les lundis dans la salle polyvalente de la médiathèque de 14h à 19h, les mordus d'échecs se retrouvent pour jouer à leur jeu de stratégie, de concentration et de réflexion favori.



Ils vous diront tous que c'est un jeu captivant avec de multiples facettes. Si vous êtes néophyte, débutant ou confirmé, venez les rejoindre ou contactez Michel CHMIELINSKI. Tel : 06 41 80 48 18

● Le pere Noël a la médiathèque

Mercredi 18 décembre 2019, le Père Noël est venu à la médiathèque pour ramasser les lettres des enfants et distribuer quelques friandises.



● salon des arts normands d'aujourd'hui

Le samedi 16 et le dimanche 17 novembre 2019, avait lieu à la salle des fêtes de Serquigny le 27^e salon. 39 artistes exposaient tableaux, photographies et sculptures.

Sur le week end, 407 visiteurs ont fréquenté le salon. Le dimanche soir le palmarès était annoncé. Les lauréats sont : M. Claude GUILLAUME dans la catégorie peintres, M. Eric PAPIN dans la catégorie photographes, et M. Nicolas HIAULT dans la catégorie sculpteurs. Mme Fabienne JOUVEAUX a obtenu la 2nd place dans la catégorie peintres et M. Thibault CHEVOJON dans la catégorie photographes.

● Les 10 kms de Serquigny

Pour sa 28^e édition, la course pédestre "Les 10 kms de Serquigny" organisée par la Commission des Sports de la Commune a réuni, le 13 octobre 2019, 88 participants, un peu moins de coureurs que l'année précédente pour cause de concurrence par d'autres courses organisées dans la région. A 10 heures, par un temps idéal, pour la pratique de la course à pied, les coureurs se sont lancés sur le parcours qui traverse le parc municipal et le quartier du Bourg aux Oües. Après avoir parcouru les 3 boucles du parcours, le coureur catégorie Sénior Homme du club de Pont Audemer AC, Benoit ARGENTIN, se classait 1^{er} au classement général masculin, avec un temps de 33'56 et battait le record de l'épreuve. Valérie TOUZAIN catégorie Vétéran 1, se classait 1^{ère} au classement général féminin en 46'31. Le doyen de la course, Paul CHAUVELIN, 76 ans du Club de Gaillon, toujours présent aux 10 kms de Serquigny depuis de nombreuses années, terminait la course en 58'27, avec un meilleur temps que l'an dernier. A l'issue de cette course, 12^e étape du Challenge Bitume 27, les trois premiers de chaque catégorie étaient récompensés avec une coupe et un panier gourmand. De nombreux lots offerts par les sponsors ont aussi été distribués lors de la tombola. Le classement final du challenge bitume 27 et la remise des récompenses aux vainqueurs a eu lieu le 23 novembre à Thiberville.

Merci aux Conseillers Municipaux, au Comité des Fêtes ainsi qu'aux nombreux bénévoles pour leur aide.



● Des bénévoles et sportifs mis à l'honneur

Le vendredi 28 juin 2019, M. le Maire et les membres du Conseil Municipal mettaient à l'honneur quelques bénévoles et sportifs de Serquigny. La manifestation s'est déroulée sous les arbres de notre parc municipal. Ont été mis à l'honneur cette année:

Michel FOURNIER et Jean-Claude OMONT pour leur bénévolat aux clubs de L'Entente Cycliste de Serquigny et du Football Club de Serquigny-Nassandres.

Enzo PETROGALLI et Tom BOUY Champions de l'Eure de Doublette Pétanque Catégorie Minime.



David MANCAUX, Dany MAUPASTE et Christopher JANNOT Champions de l'Eure de Triplette Pétanque.

Maxime LOGEON Champion de Tir Catégorie Handisport.

Lucie BOUDESEUL pour son excellente année en Catégorie Motocyclisme.

Cédric GAMBIER, Jean-Michel LEPALMEC et Jean VOISIN Entraîneurs-Coach de l'équipe U18 2 du FCSN 1^{ère} au classement du challenge de la sportivité sur 50 équipes du Département, championne de l'Eure de Futsal et montée en 1^{ère} Division de District. Julien VINETTE Entraîneur Coach équipe Sénior A 1^{ère} challenge du FAIR PLAY District de l'Eure.

Samuel GOUPILLOT pour son excellent année au sein du club de Handball Chambéry.

● 1^{er} Forum des associations en juin 2020

En association avec l'AS Carsix Handball, la Municipalité organisera un Forum des associations le samedi 6 juin 2020 dans et autour du Gymnase Intercommunal.

De nombreuses associations sportives, mais aussi culturelles et autres ont déjà répondu présente pour participer à ce 1^{er} forum.

Les associations présentes à ce forum vous présenteront leurs activités.

Nous vous y attendons nombreux !



Si vous souhaitez pratiquer la Dance Country, Rejoignez « Les Rebels Country Dancers 27 »

Le lundi à la salle des Fêtes de 19 h à 20 h tous niveaux, de 20 h à 21 h30 style catalan
Le samedi au dessus de la salle du RAM

(face à la médiathèque)

De 9h30 à 11h00 intermédiaire

De 11h à 12 h cours débutant à partir de 5 ans

Renseignements : 06 24 72 66 50 ou 06 77 17 02 13

YOGA

L'association "Art de vivre" propose des cours de Yoga tous les mardis de 14h30 à 16h à la salle des Fêtes

Pour tous renseignements : Mme DUVAL Françoise Professeur agréé
06 03 03 42 13



Si vous souhaitez, transpirer, bouger et danser en vous amusant, vous pouvez rejoindre les cours de ZUMBA pour adultes chaque mercredi de 19 h à 20 h à la salle des Fêtes de Serquigny !

● Le Club GV de Serquigny / Rencontre avec le Président de l'Association Loisirs et Culture Joël HUARD (JH)

Pouvez-vous nous présenter la section Gymnastique Volontaire de Serquigny ?

JH : Elle s'adresse à tous :

- **quelque soit le lieu de résidence** : les adhérents sont originaires de Serquigny mais également des 15 kilomètres aux environs,

- **quelque soit l'âge** : nos adhérents ont entre 41 et 83 ans,

- **quelque soit l'activité** : des cours sont dispensés le mardi durant la journée et le mercredi soir pour permettre aux personnes qui travaillent de venir

- **Quelque soit le niveau et les handicaps** : les animateurs sont diplômés (certificat de qualification professionnelle). Une option « Séniors en Salle » leur permet d'ajuster les mouvements selon les possibilités de chacun (mouvements assis)

Pourriez-vous dire que votre Club répond à l'attente de vos adhérents ?

JH : Nous sommes effectivement soucieux de répondre à

l'attente des adhérents. C'est pourquoi nous avons fait récemment une enquête de satisfaction qui nous l'a confirmé : l'ensemble des adhérents qui a répondu s'est déclaré satisfait des modalités de paiement (échancier possible), du contenu des séances, du climat durant les cours ainsi que du prix de la cotisation (entre 90 euros pour 1 séance par semaine à 130 euros pour 3 séances). Je tiens, sur ce dernier point, à souligner que ces tarifs peu élevés sont obtenus grâce au versement de subventions allouées tant par la Mairie de Serquigny que par le Conseil Départemental de l'Eure. *Je vous remercie pour ces informations. En conclusion, pourriez-vous indiquer comment l'on peut intégrer ce club ?*

JH : Deux cours « d'essai » seront offerts à toutes les personnes qui souhaiteront nous rejoindre. Elles peuvent nous contacter au secrétariat du Club (06.34.09.91.60 de 18h30 à 20 h).



● L'Entente Cycliste de Serquigny (ECS)

Le club s'est réuni pour son assemblée générale la samedi 16 novembre 2019.

Au programme une rétrospective des résultats sportifs de la saison 2019, les bilans financiers, les projets et élection du bureau 2020.

Un nouveau bureau a été composé :

Président : David Hubert, **Vice Président** : Didier Deschamps, **Secrétaire** : Gerald Gardien, **Secrétaire Adjoint** : Pierre Monfort, **Trésorière** Nelly Hubert, **Trésorier Adjoint** : Michel Fournier

Le club organisera 2 épreuves à Serquigny en 2020 : Une course sur route le 19 avril et le 23 août la 11^e édition de la Rando VTT à Serquigny.



● Le club sportif de la Charentonne (pétanque)

Le nombre de licenciés au club de Serquigny est en progression chaque année, actuellement il est le 2^e club de l'Eure avec ses 118 joueurs. En 2019, le club a obtenu d'excellents résultats, des licenciés du CSC sont devenus Champions de l'Eure Triplette promotion, championne de l'Eure au championnat des clubs, championne de l'Eure Triplette féminine, champions de l'Eure doublette catégorie minime.

Le 16 novembre dernier, le club a également participé au Téléthon en organisant un concours de pétanque. 440 € ont été recueillis au profit de cet événement caritatif.

Le club de Serquigny a tenu son assemblée générale la vendredi 8 novembre 2019.

Un nouveau bureau a été formé :

Le président : Sylvain Duflos, **Vice Président** : Joël Mesnil, **Secrétaire** : Raynald Duval, **Secrétaire Adjoint** : Jérôme Corblin, **Trésorier** : Fabrice Enfedaque, **Trésorier Adjoint** : Maëlle Jannot

Dates à retenir pour 2020 : le 6 juin Challenge Michel NOEL au boulodrome, 8 juillet concours toutes catégories, 18 juillet concours toutes catégories, 19 août concours vétérans, 22 août Trophée Pierre GOUDIER.

● Le Football Club de Serquigny-Nassandres

Le club compte 302 licenciés et est le 17^{ème} club du district de l'Eure sur 122 clubs par le nombre de licenciés inscrits. Le FCSN a la volonté d'être un club formateur de jeunes et veut être la référence locale. Le club met les moyens de cette ambition chaque saison et l'accompagnement des municipalités de Serquigny et de Nassandres-sur-Risle, tout au long des saisons est un atout maître. Ci-dessous les résultats de la saison 2018/2019 :

Senior A : 4^e du championnat D1 (départemental) – 13 victoires sur 22 rencontres Vainqueur challenge du Fair play Senior B : 6^e du championnat D2 – Equipe essentiellement composé de jeunes seniors

U18 A : 8^e du championnat R3 – maintien à ce niveau pour la 3^e année consécutive.

U18 B : 1^{er} de 2^e division, montée en 1^{ère} division en phase

2), 1^{er} prix de la sportivité sur 50 clubs de l'Eure U15: 1^e du championnat 1^{ère} division => Montée en phase 2 en R2 (8^e / 10)

U13 Equipe A => 4^e / 8 en fin de championnat D2, Equipe B => 2^e / 8 en fin de championnat D3, Equipe C => 5^e / 8 en fin de championnat D4

Le club de Serquigny a tenu son assemblée générale le 4 juillet 2019.

Un nouveau bureau a été composé :

Président : Christophe Valentin, **Vice Président** : Armand Corouge, **Responsable Finances** : David Baré, **Membres Comité de Direction** : Frédéric Moigne, Thomas Moutardier, Damien Degorre, François Moskwa

Dates à retenir : La Leclerc Risle Cup /Tournoi U11 /6^e édition les 8 et 9 mai 2020





Horaires d'ouverture de la mairie

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	9h – 12h	Fermée				
Après-midi	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	Fermée

62 rue Max Carpentier 27470 SERQUIGNY
Tél. : 02 32 44 10 15 - Fax : 02 32 44 76 84 - Email : mairie@serquigny.fr

ENVIRONNEMENT

Pour toutes informations concernant le ramassage des ordures ménagères et des déchets recyclables, nous vous invitons à consulter le site internet de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

La collecte des ordures ménagères sur Serquigny se fait uniquement le vendredi matin et un vendredi sur 2 pour la collecte des déchets recyclables.

Ouverture de la déchetterie de la Communauté de Communes

Du 1^{er} novembre au 31 mars

Lundi : Fermée

Mardi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Mercredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Jeudi : 14 h - 17 h

Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Du 1^{er} avril au 31 octobre

Lundi : 14 h - 18 h

Mardi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Mercredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Jeudi : 14 h - 18 h

Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

SERVICES PUBLICS ET COMMUNAUX

Ecole maternelle Louis Pergaud

Mme CRETOIS 02 32 44 12 00

Ecole élémentaire Louise Michel-Jean Jaurès

Mme DESPRES 02 32 44 15 89

Garderie périscolaire 02 32 46 46 91

ouverte de 6h45 à 8h20 et de 16h30 à 18h30

Cantine scolaire 02 32 44 14 00

STGS

02 32 56 80 32

Urgence EDF GDF

09 72 67 50 27

Urgence Gaz

08 00 47 33 33

Bureau de poste 02 27 19 30 74

Ouverte le lundi de 14h à 17h,
le mardi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h,
mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h, le samedi de 9h à 12h

SNCF renseignements tel: 36 35

Ouverte du lundi au vendredi de 4h30 à 20h
Le samedi de 7h30 à 18h15
Le dimanche de 10h à 13h15 et de 15h à 19h45

Ouverture des guichets :

Du lundi au vendredi de 6h30 à 12h15
et de 12h40 à 18h50

Le samedi de 7h30 à 11h45
et de 12h55 à 18h15

Le dimanche et jours fériés de 10h à 13h15
et de 15h à 19h45

(Sous réserve de modifications par la SNCF)



Permanence du Secours Populaire

au sous-sol de la mairie tous les samedis
de 9 h 30 à 11 h 30 sauf au mois d'août.

SANTÉ

Médecine générale

Dr BOURGEOIS 02 32 44 10 05
5, rue de Normandie / Pôle de Santé

Dr DESEINE 02 32 25 59 39
35, rue Max Carpentier / Pôle de Santé

Infirmières 02 32 46 51 34

Mmes BACKX, LUCAS, MUTTI, QUENTIN,
33, rue Max Carpentier / Pôle de santé

Kinésithérapeute

M. WOJDYLO 02 32 44 61 83
15 rue de Normandie

Taxis –ambulances Serquigny

1 Rue de Picardie 02 32 44 10 69

Pharmacie

Mme MONTRON 02 32 44 14 75
1 Rue Max Carpentier
Ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30
et de 14 h à 19 h 30, fermeture à 18 h 30 le samedi

Numéros d'urgence :

Pharmacie de garde : 3237
Médecin de Garde : 116.117



Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) :

Aides ménagères pour les personnes âgées, travailleuses familiales, pour les mères de famille, auxiliaires de vie pour les handicapés,

Renseignements :

Mme VIVIEN Présidente 06 14 98 07 46

La Médiathèque

Tél : 02 32 47 41 62

Responsable :

Marion VICAIRE

Responsable adjoint :

Florian PRIEUR



Nouveaux Horaires d'ouvertures

Périodes scolaires :

Lundi : 16h30-19h

Mardi : 16h30-19h

Mercredi : 10h-12h/14h-18h

Jeudi : 16h30-18h

Vendredi : 16h30-18h

Samedi : 10h-12h/14h-17h

Vacances scolaires :

Lundi : 10h-12h00/16h30-19h

Mardi : 10h-12h/16h30-19h

Mercredi : 10h-12h/14h-18h

Jeudi : 10h-12h/16h30-18h

Vendredi : 10h-12h/16h30-18h

Samedi : 10h-12h/14h-17h



Intercom Bernay Terres de Normandie

299 rue Haut des Granges - 27300 Bernay

Tél. : 02 32 43 50 06

Mail : accueil@bernaynormandie.fr

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

41 rue Jules Prior - 27170 Beaumont le Roger

Tél. : 02 32 45 47 85

TOURISME LOISIRS

Gîte d'étape de Serquigny : informations et réservations à la mairie de Serquigny

Tennis-municipal : inscriptions et réservations auprès de M. Eric LEFEBVRE Tél. : 02 32 44 17 64

POMPIERS 18

GENDARMERIE 17

SAMU 15

Pour les Possesseurs de portables

Composer le 112

SAMU SOCIAL 115

Allo Enfance Maltraîtée 119

Centre d'information

Droits des Femmes 02 32 33 44 56

Ce 44^e numéro de « vivre à Serquigny », tiré à 1250 exemplaires est distribué gratuitement aux habitants de la commune.

Il a été réalisé par les membres de la Commission Information. Toute correspondance et toute proposition d'article sont à adresser en mairie à l'attention d'Eric LEFEBVRE.

Bienvenue à Serquigny à nos nouveaux commerçants et artisans

TRANSPORT ET ANIMATION, SERVICE A DOMICILE, pour Séniors, personnes âgées, personnes à mobilité réduite



Aurélie NOYEAU 28 ans, Aide-soignante depuis 6ans,
A exercé ce métier essentiellement en EHPAD mais aussi en structure à domicile.

Entreprise de Transports et d'animations à domicile. Cela consiste à sortir et divertir le public senior, âgée ou en situation de handicap divers. Intervention au domicile (ou en foyer logement ou EHPAD), sur un secteur de 30 km autour de Bernay. Un large choix d'activités : Jeux de mémoire ou société, gym douce, aide à la marche, activité manuelle ou culinaire... Mais aussi des sorties extérieures pour se balader, rendre visite à un proche, effectuer des démarches administratives...

06 78 23 83 89 pour réserver l'activité ou la sortie de votre choix.

BAR RESTAURANT "AUX 2 AMIS" (Vente à emporter, plat du jour)



GITTON Line - Tel : 02. 27 19 18 96

59 rue max Carpentier - 27470 Serquigny

Horaires d'Ouverture : Lundi à Samedi de 7h à 15h
sauf Vendredi de 7h à 22h - Fermé le Dimanche



BOUCHERIE CHARCUTERIE



PIARD Christophe - Tel : 02.32.44.62.78

40 rue max Carpentier 27470 Serquigny

Horaires d'Ouverture

Mardi à Samedi
de 7h45 à 12H45
et de 15h à 19h15
Dimanche
de 8h30 à 12h30

